

A ,

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le 19 août 2014 à vingt heures** en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

## CONVOCACTION DU CONSEIL COMMUNAL

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-27, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

## ORDRE DU JOUR

~~Première~~ ~~deuxième~~ ~~troisième~~ convocation

### En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance

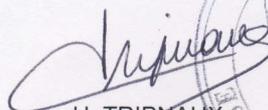
### Points mis à l'ordre du jour suite au courrier adressé par un tiers des conseillers communaux :

1. Enseignement communal : état des lieux par implantation.
2. Plan communal d'investissements 2013-2016 – Centre de Sorinne-la-Longue.
3. Hall sportif de Maillen – Amélioration de la performance énergétique du bâtiment.
4. Commémorations conflit mondial 14-18.
5. Domaine provincial de Chevetogne – Collaboration avec la Commune.

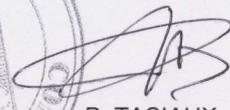
Par ordonnance :  
Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



H. TRIPNAUX  
Le Directeur général f.f.



P. TASIAUX  
Le Bourgmestre,

**COMMUNE D'ASSESE**

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • contact@assesse.be • [www.assesse.be](http://www.assesse.be)